



LE CANARD

Journal Humoristique Hebdomadaire
A. P. PIGEON, Éditeur-Propriétaire
1798 Ste-Catherine, Montréal
Tel. Bell 7121.

ABONNEMENT

Un an (pour tout le Canada et États-Unis)
50 cts. Strictement payable d'avance.

TARIF NET DES ANNONCES

CONTRATS POUR UN AN

1.000 à 2.000 lignes	3c la ligne
3.000 à 5.000 "	2 1/2 "
6.000 à 10.000 "	2 "
11.000 à 25.000 "	1 1/2 "

ANNONCES A COURT TERME

1re insertion	1 ^{re} la ligne
2 ^e insertion et suivantes	50

Les annonces sont taxées sur Argent.
Les réclames comptent double.
Positions spéciales : 25 p.c. extra.

Adressez toute correspondance ou envoi
d'argent, timbres, etc. à A. P. PIGEON,
éditeur-propriétaire.

Ce journal est vendu aux agents 8 cts la
douzaine, payable tous les mois.

MONTREAL, 11 Décembre 1897

AVIS

Les abonnés qui nous demandent
de changer leur adresse sont priés
de nous donner leur ancienne
adresse lorsqu'ils font telle de
mande.

**Correspondance
Parlementaire**

Québec 7 Décembre.

Mon cher CANARD,
Je m'suis reposé pendant que les
députés ont fricoté, fêté et se sont
promenés. Enfin je me suis dit : il
me faut trouver quelle besogne
vont avoir les députés. J'ai été cri-
le bill de M. Robidoux, intitulé :
Bill de l'instruction publique.

Il se lit comme suit :
Attendu que les canadiens ont be-
soin d'apprendre l'a b c et l'uf, or,
il.
A ces causes, Sa Majesté, par et
de l'avis et du consentement de la
Législature de Québec, décrète ce
qui suit :

Art. 1. Il y aura désormais des
écoles dans la Province de Québec,
des hautes et des basses en brique
et en bois.

Le mot "école" veut dire un
endroit étanche et muni d'une por-
te où les enfants pourront aller
jouer aux marbres.

Le mot "institutrice" signifie
une jolie fille proprement mise, qui
gagne un p'tit salaire pour se faire
dire des bêtises par des commis-
saires qui ne savent pas lire et par
des enfants morveux qui veulent
ne rien apprendre.

Le mot "couve t" veut dire
dans quelques cas une jolie demeu-
re retirée du chemin où les petites
filles apprennent à dire "ma tante"
quand elles parlent à un monsieur,
et à réciter un petit compliment
chaque année au jour de l'an, à pa-
pa et à maman. Puis quand la
fille sera plus grande elle appren-
dra à faire une jolie révérence, la
cuisine, la couture et tout ce qui
peut faire une bonne femme.

Le mot "collège" signifie
dans certains cas une maison où
des messieurs enseignent à des
messieurs la religion, la science et
toutes les choses utiles pour ga-
gner honorablement sa vie, et ce,
sans les battre, leur faire biser le
plancher et les tenir à genoux de
heures de temps.

Dans d'autres cas "collège" ou
petit séminaire" voudra dire un
lieu de supplices où les professeurs
devront tutoyer les élèves, pendre
une férule dans un endroit appa-
rent de la classe, et conduire les
élèves comme des bêtes féroces
Ils interdiront la lecture des re-
vues et journaux recommandables,
la lecture de l'histoire contempo-
rainne sous peine de trois jours de
silence, même s'ils sont en der-
nière année de philosophie, et ce,
afin que le sujet qu'ils ont formé
ne sache pas en sortant du collège
ce qui s'est passé dans le monde
depuis 8 ans etc. etc. Ces profes-
seurs-là finissent à la Longue-
Pointe.

Le mot "commiseraire d'école"
voudra dire dans quel-que-cas un
imbécile qui ne voudra pas payer
plus de \$50,00 par année pour une
pauvre fille mal logée et maltraitée
par les élèves, ce du consentement
et avec l'approbation du commis-
saire qui soutiendra contre l'auto-
rité, les enfants désobéissants.

Dans d'autres cas, ce sera un
monsieur qui comprend l'importa-
nce de l'éducation et se conduit
en conséquence.

Art. 2 Les écoles seront fermées
la nuit.

Art. 3. Il sera interdit de fumer
et de chiquer dans les persiennes
de jeunes filles.

Art. 4. Il ne sera pas permis
aux garçons d'apporter à la classe
leur tricotage et leurs dentelles.

Art. 5. Toute institutrice sur-
prise par le ministre de l'instruc-
tion publique embrassant le plus

grand des élèves, sera sévèrement
reprimandée.

Art. 6. On enseignera à lire dans
les écoles supérieures, dans les
écoles élémentaires les enfants ap-
prendront par signes.

Art. 7. L'usage des suyers de
beu graissés trop souvent à l'huile
brûlée, sera interdit ou le cas sera
rapporté au conseil d'hygiène de
Sorel.

Art. 8. Les parents n'auront
plus le droit d'aller chanter pouill-
à l'instituteur parce qu'il aura re-
primandé leur petit poisson d'en-
fant et qu'il lui aura prouvé que
l'obéissance, la bonne conduite,
l'étude et la politesse feront plus
tard de lui un homme honorable.

Art. 9. Les anglais ou anglaises
ne parlant pas un mot de français
n'auront pas le droit d'enseigner
cette langue chez les canadiens-
français.

Art. 10. Il ne sera pas permis
de dormir plus de 3 heures par
jour dans les écoles sans une per-
mission expresse du marguillier en
charge de la paroisse la plus voisi-
ne de l'école. (A Suivre)

Mon cher CANARD, j'interrompt
ici la citation des principaux arti-
cles de ce bill afin de te donner
d'autres nouvelles.

Le Dr Grobâton veut serrer les
ouïs aux marguilliers en charge
du pays. Il veut que dans chaque
paroisse, ce citoyen passe de portes
en portes, même chez ceux qui ne
savent pas lire, les livres de la fa-
brique pour leur montrer les dé-
penses et les revenus de la paroisse.
On dit que le Dr va se faire éire
marguillier du comté de Shefford,
ça lui donnera l'occasion de faire
sa cabale quand il passera avec ses
livres.

Les membres du comité de la
pipe ont commencé leur séance et
ça marche rondement on fume con-
tinuellement les cigares de Tassé
Wood & Cie., les Toscana, les Ro-
sebud et les Bonnie Jean.

M. Brisson a présenté un bill
pour abolir les sallois dans les
campagnes; ce qui va causer une
criée dans le pays. C'est une vieille
habitude de canayenne d'avoir ce
meuble et Le CANARD veut tuer ce
bill.

Un groupe de député travaillent
à produire un mouvement en fa-
veur de l'alcoolition.

A toi,
LADÉBAUCHE.

DU VIN I DU VIN I
Demandez et buvez les vins de Ste-
Emélie: ils rejoignent le cœur et for-
tifiant l'esprit.

J. S. AYBRAM,
Ste-Emélie, Joliette, P. Q.

EMAUX ET CAMEES

Roses du Danube ou bois de senteur.
Rien de cela n'égale les pieds de ma cour.

Un poète de nos amis nous adres-
sait la semaine dernière une idylle un
peu trop faisandée.

Nous lui avons fait savoir par la
poste que ses vers auraient chatouillé
désagréablement le nerf olfactif des
délicates lectrices du CANARD, mais
qu'ils avaient eu un franc succès de
gaieté auprès des intimes.

Notre correspondant, pour nous
remercier, ou pour se venger, nous
adresse aujourd'hui l'épître suivante :

MESSIEURS LES CANARDS
S'égayant en Comité d'intimes de "Mes
Pieds, au Concher"

Je vous permets, Canards en Cabinet,
De rire en chœur, d'un récit de ma plume
Et de garder, pour vous seuls, au complet,
Un maigre écrit, plein de sale amertume.

Qu'à vos lecteurs, vous épargnez "mes pieds"
Je m'en console; en vous sachant courre,
Qui ne sut plaire aux jolis comités
Ne fut jamais jugé digne d'être l'

Ce qui paraît indigeste au public,
Vous le mangez sans sel et sans camelle;
Vous choyez doux, selon votre verdict,
Ce qui répegne à votre clientèle.

O vous, Canards, qui goûtez en secret,
Un mets malpropre, indigne de paraitre,
Vous me semblez avoir eu, cabinet,
Plus de papiers que de réel bien être.

Dieu vous benoisse !!
P....

Qu'en Pensez-vous?

Québec, 5 Nov. 1897.

Mon cher CANARD,
Je veux m'entretenir avec toi au su-
jet d'un certain lieutenant, qui, depuis
qu'il a repris ses services est devenu
un véritable "phantaron".

Ce gentleman dont je veux parler,
quoique ne travaillant pas, ne se prive
jamais de rien; les théâtres et les
grosses hôtels de cette ville sont ses
seuls lieux d'amusements.

Laisse-moi te dire aussi que ce
street walker a bien hâte d'être re-
venu de Montréal pour pouvoir se
pavoiser du Belvédère, à la Haute-
Ville, dans son capot de chat sauvage
emprunté comme l'hiver dernier.

Merci cher CANARD.
PHANFARON.

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAU CHANSONNIER DE VERANDE
M. Edmond Hardy, marchand de
musique, 1876 rue Notre Dame, vient
de publier un nouveau répertoire
Vérande, contenant les chansons co-
miques les plus nouvelles.

Envoyez 25 cents en timbres améri-
cains ou canadiens et vous en rece-
vrez une copie.

Boulevard St-Lambert